

# ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

Société Anonyme au capital de 2 006 480 euros

Siège social : 40 Boulevard Henri Sellier – 92150 SURESNES

SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

---

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

---

**FAUVET GIREL**

**40 BD HENRI SELLIER**

**92150 SURESNES**

**Comptes annuels au 31 décembre 2011**

**AUDIT SYNTHESE**

**75008 PARIS**

**BILAN ACTIF**

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 500	1 500		
Fonds commercial	106 209		106 209	106 209
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	23 850		23 850	23 850
Constructions	285 665	196 084	89 581	93 764
Installations techniques, matériel, outillage	133 393	133 393		
Autres immobilisations corporelles	3 094	3 094		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				2 124
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	3 500 000		3 500 000	
Prêts				
Autres immobilisations financières	32 610		32 610	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 086 321</b>	<b>334 071</b>	<b>3 752 249</b>	<b>225 946</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	1 223		1 223	
Autres créances	20 917		20 917	41 287
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	1 400 000		1 400 000	4 700 000
Disponibilités	29 243		29 243	192 672
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	4 700		4 700	4 230
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 456 083</b>		<b>1 456 083</b>	<b>4 938 189</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 542 404</b>	<b>334 071</b>	<b>5 208 333</b>	<b>5 164 136</b>

## BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2011	31/12/2010
Capital social ou individuel ( dont versé : 2 006 480 )	2 006 480	2 006 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport	208 086	208 086
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )	17 480	17 480
Réserve légale	200 648	200 648
Réserves statutaires ou contractuelles	2 572 790	2 572 790
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	39 419	5 192
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>41 918</b>	<b>34 227</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	10 372	10 677
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 097 192</b>	<b>5 055 580</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	58 600	58 600
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>	<b>58 600</b>	<b>58 600</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 359	21 609
Dettes fiscales et sociales	13 315	8 955
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 867	19 392
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>52 540</b>	<b>49 956</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 208 333</b>	<b>5 164 136</b>

*Résultat de l'exercice en centimes*

41 917,56

*Total du bilan en centimes*

5 208 332,63

**COMPTE DE RESULTAT**

**COMPTE DE RESULTAT (en liste)**

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services		13 833	13 833	12 905
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>		<b>13 833</b>	<b>13 833</b>	<b>12 905</b>
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			130 806	126 197
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>144 640</b>	<b>139 102</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			105 629 9 034 24 906 10 975	85 768 9 157 23 977 10 314
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			11 263 7 508	11 200 7 508
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>169 313</b>	<b>147 923</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(24 674)</b>	<b>(8 822)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b> Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b> Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			90 348	2 048 70 382
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>90 348</b>	<b>72 430</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>90 348</b>	<b>72 430</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>65 675</b>	<b>63 608</b>

**COMPTE DE RESULTAT (suite)**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		33 210
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	305	305
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>305</b>	<b>33 515</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		74
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 040
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		38 600
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>42 714</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>305</b>	<b>(9 199)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	24 062	20 182
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>235 293</b>	<b>245 046</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>193 375</b>	<b>210 820</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>41 918</b>	<b>34 227</b>

**ANNEXE**

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2011.  
Le bilan à cette date, avant répartition, fait état d'un total de 5 208 333 €

### **FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

Aucun fait majeur n'est intervenu au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2011.

### **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES** *(En application du Code de Commerce - Article L 123-12 à L 123-24)*

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont constituées d'un fonds de commerce et d'un logiciel.

Logiciel	linéaire	12 mois
----------	----------	---------

#### **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

Construction	linéaire	2 %	50 ans
Conteneur	dégressif	31,25 %	8 ans
Matériel de transport	linéaire	25 %	4 ans
Matériel en location agencement	linéaire	15 %	6 ans

#### **Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation, et figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Il s'agit de produits structurés qui ne sont pas dépréciés, puisque que le capital est garanti à l'échéance du terme.

#### **Stocks**

Néant

### **Informations sur les VMP :**

La société FAUVET GIREL détient au 31/12/2011 des certificats de dépôt pour un montant de 1 400 000 euros. Ils ont une durée maximum de 1 mois et sont rémunérés à taux fixe.

### **Créances et dettes :**

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte au cas par cas des difficultés de recouvrement.

Les honoraires relatifs à la prestation des commissaires aux comptes au titre de l'année s'élèvent à 12 000 € hors taxes.

## **RENSEIGNEMENTS DIVERS**

### **Engagements hors bilan**

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés ne sont pas comptabilisés. Leur montant n'est pas significatif.

### **Effectif :**

La société compte une salariée au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.

### **CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**INFORMATIONS**  
**BILAN ET RESULTAT**

## IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>107 709</b>		
Terrains	23 850		
	<i>Dont composants</i>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	200 759		
Const. Install. générales, agencements, aménagements	77 826		7 080
Install. techniques, matériel et outillage industriels	133 393		
Installations générales, agencements, aménagements	3 094		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	2 124		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>441 046</b>		<b>7 080</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			3 500 000
Prêts et autres immobilisations financières			32 610
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>3 532 610</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>548 755</b>		<b>3 539 690</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			<b>107 709</b>	
Terrains			23 850	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			200 759	
Constructions, installations générales, agencements			84 906	
Installations techn.,matériel et outillages industriels			133 393	
Installations générales, agencements divers			3 094	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	2 124			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 124</b>		<b>446 002</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			3 500 000	
Prêts et autres immobilisations financières			32 610	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>3 532 610</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 124</b>		<b>4 086 321</b>	

## AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>1 500</b>			<b>1 500</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	167 199	2 945		170 145
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts	17 622	8 318		25 940
Installations techniques, matériel et outillage industriels	133 393			133 393
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 094			3 094
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>321 308</b>	<b>11 263</b>		<b>332 571</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>322 808</b>	<b>11 263</b>		<b>334 071</b>

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
<b>CORPOREL</b>							
<b>Acquis. titre</b>							
<b>TOTAL</b>							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	10 677		305	10 372
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>10 677</b>		<b>305</b>	<b>10 372</b>
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	58 600			58 600
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>58 600</b>			<b>58 600</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>69 277</b>		<b>305</b>	<b>68 972</b>
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles			305	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

## CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	32 610	32 610	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 223	1 223	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	8 169	8 169	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	12 748	12 748	
Charges constatées d'avance	4 700	4 700	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>59 450</b>	<b>59 450</b>	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	21 359	21 359		
Personnel et comptes rattachés	1 453	1 453		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 773	5 773		
Etat : impôt sur les bénéfices	3 878	3 878		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 594	1 594		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	617	617		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 958	6 958		
Autres dettes	10 908	10 908		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>52 540</b>	<b>52 540</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR****31/12/2011**

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	46 034,00
<b>AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES</b>	32 610,00
276830 INTERETS COURUS SUR TITRES IMMOS	32 610,00
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	314,00
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	314,00
<b>AUTRES CREANCES</b>	12 748,00
468700 PRODUITS A RECEVOIR	12 748,00
<b>BANQUES,ETABLISSEMENTS FINANCIERS</b>	362,00
518700 INTERETS COURUS A RECEVOIR	362,00
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	46 034,00

**DETAIL DES CHARGES A PAYER**

**31/12/2011**

<b>CHARGES A PAYER</b>	29 671,81
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>	19 323,00
408100 FRS FACTURES NON PARVENUES	19 323,00
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	2 859,81
428200 DETTES PROVISION CONGES PAYES	1 453,00
438000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	209,00
438200 CHARGES SOC CP	581,00
448600 CHARGES A PAYER	616,81
<b>AUTRES DETTES</b>	7 489,00
468600 CHARGES A PAYER	7 489,00
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	29 671,81

**DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

31/12/2011

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	4 700,00
<b>CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	4 700,00
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 700,00
<b>TOTAL DES CHARGES &amp; PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	4 700,00

## **CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
<b>TOTAL</b>		

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
REPRISE PROVISION SPECIALE	305	787260
<b>TOTAL</b>	<b>305</b>	

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>Catégories de titres</i>	<i>Nombre de titres</i>			<i>Valeur nominale</i>
	<i>à la clôture de l'exercice</i>	<i>créés pendant l'exercice</i>	<i>remboursés pendant l'exercice</i>	
Actions ordinaires	250 810			8,00

## VARIATION DE LA PROVISION SPECIALE DE REEVALUATION

Rubriques	Détermination des écarts		Utilisation marge supplémentaire d'amortissement de l'exercice		Montant provision fin d'exercice
	Augmentation des montants bruts	Augmentation des amortissements	Suppl. amortissmnt	Eléments cédés	
Terrains					2 749
<b>TOTAL</b>					<b>2 749</b>

## VARIATION DE LA RESERVE DE REEVALUATION

Rubriques	Montant début d'exercice	Diminutions dues aux cessions	Autres variations +/-	Montant fin d'exercice	Pour mémoire : Ecart incorporé au capital
Terrains	17 480			17 480	
<b>TOTAL</b>	<b>17 480</b>			<b>17 480</b>	
<b>TOTAL</b>					

**RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2011</i> <i>12</i>	<i>31/12/2010</i> <i>12</i>	<i>31/12/2009</i> <i>12</i>	<i>31/12/2008</i> <i>12</i>	<i>31/12/2007</i> <i>12</i>
<b><i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i></b>					
Capital social	2 006 480	2 006 480	2 006 480	2 006 480	2 006 480
Nombre d'actions - ordinaires	250 810	250 810	250 810	250 810	250 810
Nombre maximum d'actions à créer					
<b><i>OPERATIONS ET RESULTATS</i></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 833	12 905	12 846	15 748	14 614
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	76 938	103 904	113 052	197 611	167 215
Impôts sur les bénéfices	24 062	20 182	29 824	65 475	55 409
Dot. Amortissements et provisions	10 958	49 495	29 826	7 404	4 976
Résultat net	41 918	34 227	53 402	124 732	106 830
<b><i>RESULTAT PAR ACTION</i></b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0	0	0	1	0
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0	0	0	1	0
<b><i>PERSONNEL</i></b>					
Effectif moyen des salariés	1	1	1	2	2
Masse salariale	24 906	23 977	23 055	22 171	21 630
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	10 899	10 306	9 394	9 368	9 936

# ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

Société Anonyme au capital de 2 006 480 euros

Siège social : 40 Boulevard Henri Sellier – 92150 SURESNES

SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

**ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MAI 2012**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en application des Statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les conditions et délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, est annexé au présent rapport le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

## COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE 2011

### SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

ETABLISSEMENT FAUVET GIREL est une société cotée sur le marché Euronext Paris – Eurolist – Valeurs locales – CAC Fiancials, classée sous le secteur Sociétés financières – Instruments de placement en actions.

La valeur la plus basse atteinte par le titre pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 a été de 21,11 euros le 11 Avril 2011. Son cours le plus haut a été le 17 Mars 2011 à 31 euros.

Le cours de l'action s'est stabilisé à 30 euros à partir du 3 Août 2011.

(Données [www.euronext.com](http://www.euronext.com))

La société SPACLO a racheté 12 916 actions le 17 Mars 2011.

FAUVET GIREL n'a pas eu d'activité commerciale ou technique contractuelle nouvelle durant cet exercice, ni en prolongation de son concours à AFR.

### EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice en cours ne comporte pas actuellement de perspective nouvelle et à court terme au plan opérationnel.

La Société limite actuellement son activité au traitement des problèmes techniques et commerciaux issus de son passé de constructeur. Elle gère par ailleurs les emplois de trésorerie à court terme et l'exploitation de son parc immobilier.

### ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

En raison de l'activité et des résultats de la Société, son endettement de 52 540 euros (contre 49 956 euros au titre de l'exercice précédent soit une hausse de 5,17 %) n'est pas significatif.

Nous signalons, à titre d'information, que le principal poste d'endettement concerne les dettes d'exploitation pour un montant de 34 674 euros.

Compte tenu du marché, l'activité de la Société devraient donc se maintenir et ne présente, en conséquence, aucun risque ni aucune incertitude quant à l'avenir.

### PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Compte tenu de ce qui précède, notre Société est en mesure de faire face à ses engagements.

En l'absence de dettes financières significatives, la situation de la Société est saine.

En conséquence, notre Société n'est confrontée à aucun facteur de risques et l'avenir de notre Société souffre peu d'incertitudes.

## **EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

S'agissant des filiales et participations. Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Aucune prise de participation, de cession ou de prise de contrôle n'est intervenue au cours de l'exercice.

## INFORMATIONS

### DETTES FOURNISSEURS

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs :

- Au 31 décembre 2010 : Dettes fournisseurs à moins de 30 jours : 2 900,39 €
- Au 31 décembre 2011 : Dettes fournisseurs à moins de 30 jours : 2 035,93 €

### INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des associés possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

- Au 31 décembre 2011, la société SPACLO détient 91,41 % du capital de la Société, soit plus des deux tiers du capital.

### PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice :

Au 31 décembre 2011, il n'y a pas de participation des salariés au capital de la Société.

### LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le Conseil constate que les dispositions des articles L 225-102-1 al 5 du Code de commerce ne peuvent s'appliquer. Il est rappelé que la Société ne comporte qu'un salarié et que pour le moment le décret d'application devant préciser le contenu de l'information à faire figurer dans le rapport de gestion n'est pas paru à ce jour.

# PRESENTATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

## EQUILIBRE FINANCIER

Les capitaux propres en fin d'exercice s'élèvent à 5 097 192 euros (contre 5 055 580 euros auparavant).

Ils représentent 97,87% du total bilan de la Société.

L'actif immobilisé varie de 225 946 euros en 2010 à 3 752 249 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, soit une hausse de 160 %.

## EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

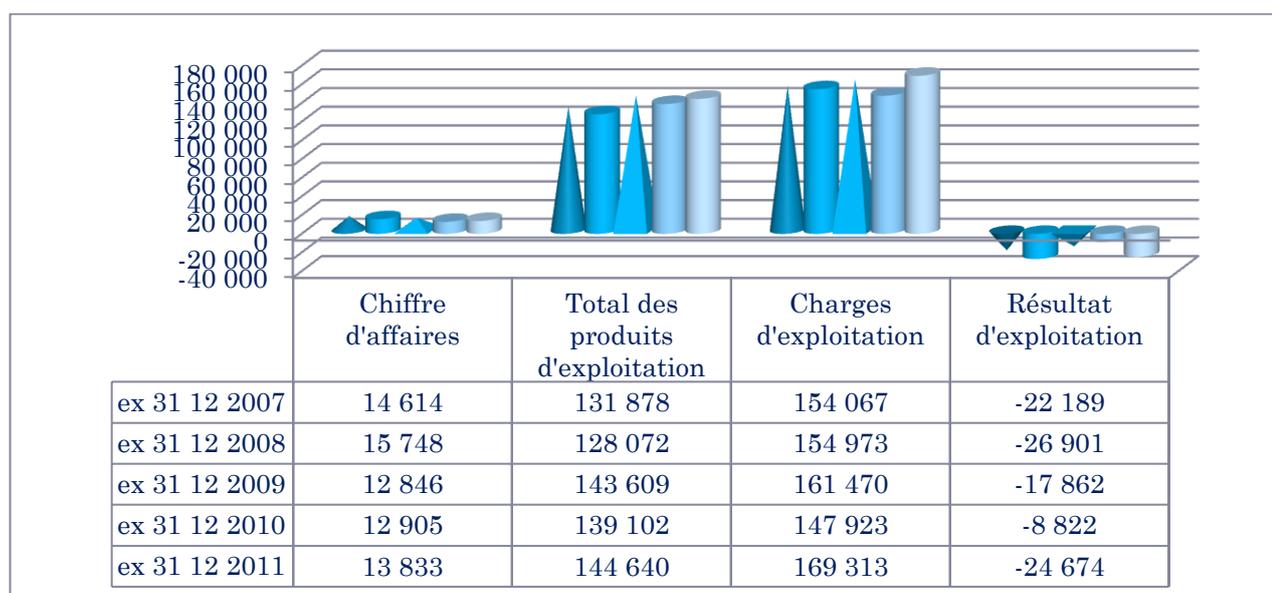
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 13 833 euros contre 12 905 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse 7,68% ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 144 640 euros contre 139 102 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 3,98% ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 169 313 euros contre 147 923 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 14,46% ;

Le résultat d'exploitation ressort à (24 674) euros contre (8 822) euros au titre de l'exercice précédent.



Le montant des traitements et salaires s'élève à 24 906 euros contre 23 977 euros au titre de

l'exercice précédent, soit une hausse de 3,87% ;

L'effectif salarié moyen est de un salarié.

Le montant des charges sociales s'élève à 10 975 euros contre 10 314 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 6,41% ;

Compte tenu d'un résultat financier de 90 348 euros (72 403 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 65 675 euros contre 63 608 euros pour l'exercice précédent, soit une variation à la hausse de 3,25% ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 305 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 24 062 euros, le résultat de l'exercice se solde par **un bénéfice de 41 917,56 euros** contre un bénéfice de 34 226,74 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation à la hausse de 22,47% ;

Au 31 décembre 2011, le total du bilan de la Société s'élevait à 5 208 332,63 euros contre 5 164 135,86 euros, soit une hausse de 0,85%.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du code de commerce.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **41 917,56 euros** de la manière suivante :

### ORIGINE

- ♦ **Report à nouveau antérieur** : 39 418,88 euros.
- ♦ **Résultat bénéficiaire de l'exercice** : 41 917,56 euros.

Pour former un résultat distribuable de 81 486 094,32 euros

### AFFECTATION

- ✓ En totalité au compte « report à nouveau », dont le solde ressortira ainsi à 81 336,44 euros.

## RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

## CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition

les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

## **SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Aucun mandat ne doit faire l'objet d'un renouvellement cette année.

La loi Copé-Zimmerman ne trouvera application pour notre Société qu'à l'Assemblée devant renouveler le mandat de Monsieur Gilles DAMBRINE arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en 2014.

## **SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous rappelons que les mandats des Commissaires aux Comptes n'arrivent à expiration qu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## **ACTIONNARIAT SALARIE**

Il n'y a pas de participation des salariés au capital de la Société.

L'assemblée ayant déjà été consultée sur une augmentation de capital réservée aux salariés le 8 juin 2011. Nous vous informons que la prochaine échéance pour s'acquitter de cette obligation triennale aura lieu en 2014.

## **JETONS DE PRESENCE**

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'administration. A ce titre, nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués pour l'année 2011 aux administrateurs à 7 500 euros.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

***Monsieur Bruno DAMBRINE***

- œ Président Directeur Général et Administrateur de la société CIWC
- œ Président Directeur Général et Administrateur de la société CWS
- œ Directeur Général et Administrateur de la société SPACLO
- œ Directeur Général de la société ERMEWA FERROVIAIRE SAS
- œ Représentant permanent de la société SPACLO au Conseil d'administration de la société CHANTELLE
- œ Administrateur de la société EVS,
- œ Président des sociétés ORVAL et FERIFOS

***Monsieur Gilles DAMBRINE***

- œ Président Directeur Général et Administrateur de la société ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL SA
- œ Directeur Général Opérationnel et Administrateur de la société CWS
- œ Directeur Général Opérationnel et Administrateur de la société SPACLO SA,
- œ Directeur Général Opérationnel et Administrateur de la société CIWC SA,

***Monsieur Stéphane PREFOL***

- œ Représentant permanent de la société SPACLO au Conseil d'administration de la société CWS
- œ Administrateur de la société SPACLO

**Rémunération des mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances (Art. L 225-102-1 C. Com.) et des avantages de toute nature versés **durant l'exercice écoulé** à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de Gilles DAMBRINE</b>				
<b>Gilles DAMBRINE</b>	Exercice N-1 (ex 31 12 2010)		Exercice N (ex 31 12 2011)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence		2 500		2 500
Avantage en nature				
<b>TOTAL</b>		2 500		2 500

<b>Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants</b>			
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice N-1 (ex 31 12 2010)	Montants versés au cours de l'exercice N (ex 31 12 2011)	
<b>Bruno DAMBRINE</b>			
• Jetons de présence	2 500	2 500	
• Autres rémunérations			
<b>Stéphane PREFOL</b>			
• Jetons de présence	2 500	2 500	
• Autres rémunérations			
<b>TOTAL</b>	5 000	5 000	

## QUESTIONS DIVERSES

✓ **Mise en harmonie des statuts avec les dernières dispositions légales.**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport du Conseil d'administration sur la mise en harmonie des statuts.

✓ **Suppression de l'article 15 des statuts – Actions de garantie.**

Le Président décide de proposer aux actionnaires de supprimer l'article 15 des statuts concernant les actions de garantie.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

# ANNEXE

## TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2011</i> <i>12</i>	<i>31/12/2010</i> <i>12</i>	<i>31/12/2009</i> <i>12</i>	<i>31/12/2008</i> <i>12</i>	<i>31/12/2007</i> <i>12</i>
<b><i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i></b>					
Capital social	2 006 480	2 006 480	2 006 480	2 006 480	2 006 480
Nombre d'actions					
-ordinaires	250 810	250 810	250 810	250 810	250 810
Nombre maximum d'actions à créer					
<b><i>OPERATIONS ET RESULTATS</i></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 833	12 905	12 846	15 748	14 614
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	76 938	103 904	113 052	197 611	167 215
Impôts sur les bénéfices	24 062	20 182	29 824	65 475	55 409
Dot. Amortissements et provisions	10 958	49 495	29 826	7 404	4 976
Résultat net	41 918	34 227	53 402	124 732	106 830
<b><i>RESULTAT PAR ACTION</i></b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0	0	0	1	0
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0	0	0	1	0
<b><i>PERSONNEL</i></b>					
Effectif moyen des salariés	1	1	1	2	2
Masse salariale	24 906	23 977	23 055	22 171	21 630
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	10 899	10 306	9 394	9 368	9 936

# ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

Société Anonyme au capital de 2 006 480 euros

Siège social : 40 Boulevard Henri Sellier – 92150 SURESNES

SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

## RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL CONCERNANT L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

**ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MAI 2012**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce, qu'aucune attribution d'actions gratuites n'a été effectuée au profit des salariés et/ou dirigeants ne détenant pas plus de 10% du capital social, de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il convient de souligner que conformément à l'article L 225-197-4, s'il y avait eu attribution gratuite, elle n'aurait pas eue pour effet de permettre aux salariés et/ou dirigeants de détenir plus de 10% du capital social.

Fait à Paris

Le 4 Avril 2012

Le Président Directeur Général

# ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

Société Anonyme au capital de 2 006 480 euros

Siège social : 40 Boulevard Henri Sellier – 92150 SURESNES

SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

## RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nous vous informons qu'aucune opération de cette nature ne s'est déroulée au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris,

Le 4 Avril 2012

Le Président Directeur Général

# ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

Société Anonyme au capital de 2 006 480 euros

Siège social : 40 Boulevard Henri Sellier – 92150 SURESNES

SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MAI 2012

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander de vous prononcer sur la mise en harmonie des statuts de notre Société avec les dispositions de la loi du 17 Mai 2011 ([LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 58](#)) et sur la suppression de l'article 15 des statuts – Actions de garantie.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

#### MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS DE LA LOI N°2011-525 DU 17 MAI 2011.

La loi du 17 Mai 2011 ([LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 58](#)) modifie les règles applicables aux conventions courantes. Ainsi l'article L 225-39 du code de commerce prévoit que les dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

L'article 22 des statuts est ainsi rédigé : « (...) *Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président du Conseil d'administration aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.* »

Nous vous demandons donc d'apporter aux statuts de votre Société toutes modifications nécessitées par la nouvelle loi pour tenir compte des dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce.

L'article 22 sera rédigé comme suit : « (...) *Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à la procédure d'autorisation, d'approbation et de communication prévue aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.*»

---

## SUPPRESSION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS – ACTIONS DE GARANTIE

Nous vous demandons de bien vouloir supprimer l'article 15 des présents statuts – Action de garantie ainsi rédigé :

*« Les Administrateurs doivent être chacun propriétaires de 50 actions affectées à la garantie de tous les actes de la gestion.*

*Ces actions sont nominatives, inaliénables, frappées d'un timbre indiquant leur inaliénabilité et déposées dans la caisse sociale.*

*Les Administrateurs nommés en cours de Société peuvent ne pas être Actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans un délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.*

*L'ancien Administrateur ou ses ayants droit recouvrent la libre disposition des actions de garantie du seul fait de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des comptes du dernier exercice pendant lequel il a été en fonctions. »*

Fait à Paris,  
Le 4 avril 2012

**Gilles DAMBRINE**  
*Président du Conseil d'administration.*

# ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

Société Anonyme au capital de 2 006 480 euros

Siège social : 40 Boulevard Henri Sellier – 92150 SURESNES

SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

## DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Je soussigné, Monsieur Gilles DAMBRINE, Président Directeur Général de la Société ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL, Société Anonyme au capital de 2 006 480 euros dont le siège social est 40 boulevard Henri Sellier 92150 SURESNES, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 064 933 atteste qu'à ma connaissance les comptes de l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.

Fait à Paris,

Le 4 avril 2012

Gilles DAMBRINE

*Président Directeur Général*

# ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

Société Anonyme au capital de 2 006 480 euros

Siège social : 40 Boulevard Henri Sellier – 92150 SURESNES

SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- des procédures de contrôle interne ;
- des procédures de gestion des risques ;
- des modalités de participation aux assemblées générales ;
- éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

## **1. PRINCIPALES INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ**

### **1.1. DÉNOMINATION SOCIALE ET SIÈGE SOCIAL**

La dénomination sociale est FAUVET GIREL.

Siège social : 40 Boulevard Henri Sellier – 92150 SURESNES – France.

### **1.2. FORME JURIDIQUE**

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'administration.

### **1.3. LÉGISLATION**

La Société est régie par la loi française.

### **1.4. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ**

La Société a été constituée le 26 Décembre 1929 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 26 Décembre 1929.

La Société prendra fin le 1<sup>er</sup> Janvier 2029, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### **1.5. OBJET SOCIAL**

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet : l'intervention par le moyen de prises de participations dans des sociétés ou organismes orientés dans le secteur de la construction, la réparation, la gestion et la propriété des moyens de transport, la propriété et la gestion financière mobilière ou immobilière de ses actifs.

### **1.6. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro. 552 064 933 Son code APE est 6420 Z.

### **1.7. CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX**

Les documents sociaux et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social.

### **1.8. EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre.

## 1.9. RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Conformément à l'article 37 des statuts, les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice sont constitués des produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, et sous réserve éventuellement de l'application des dispositions légales relatives à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises, il est tout d'abord prélevé au moins cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Sur le solde, augmenté, le cas échéant des reports bénéficiaires, l'Assemblée Générale peut ensuite prélever les sommes qu'elle juge à propos pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, Ordinaires ou Extraordinaires, ou les reporter à nouveau.

Il est ensuite prélevé la somme nécessaire pour distribuer aux Actionnaires un premier dividende, non cumulatif, égal à 5 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent.

Le solde est réparti entre toutes les actions à titre de super-dividende.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites, à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

## 1.10. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

### CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les assemblées sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions et délais fixés par la loi et par l'article 25 des statuts.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Mixtes selon leur nature.

### PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES

L'article 27 des statuts prévoit que tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de la propriété des actions, sous la forme et au lieu indiqués dans l'avis de convocation, au plus tard trois jours ouvrés avant la date de la réunion de l'assemblée générale.

Tout actionnaire, dans les conditions légales, peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix. Il peut également voter par correspondance dans les conditions légales.

---

## DROITS DE VOTE

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions. L'article 30 des statuts régit le quorum, le vote et le nombre de voix.

### 1.11. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2011, le capital social de la Société était de 2 681 837 622 euros divisé en 1 340 918 811 actions de deux euros de nominal, entièrement libérées et de même catégorie, dont 17 225 803 (soit 1,28 % du capital) détenues directement par Sanofi.

## 2. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un conseil d'administration actuellement composé de trois membres.

---

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2011

Nous vous rappelons que votre Conseil d'administration est actuellement composé de 3 membres.

- Monsieur Gilles DAMBRINE, Administrateur et Président Directeur Général,
- Monsieur Bruno DAMBRINE, Administrateur,
- Monsieur Stéphane PREFOL, Administrateur.

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est incluse dans le rapport de gestion page 8 et 9.

Conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil n'a pas à procéder à la nomination d'une femme conformément à la loi Copé-Zimmerman ([LOI n°2011-103 du 27 janvier 2011](#)). Il est rappelé que la nomination sera obligatoire dès l'échéance d'un des mandats des administrateurs soit en 2014 au plus tard.

---

## MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration :

- Détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.
- Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- Engage la Société à l'égard des tiers. Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.
- Chaque Administrateur peut exercer son droit d'information individuelle sur tout document s'il l'estime nécessaire.
- Procède aux contrôles et vérification qu'il juge opportuns. Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute les décisions.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.
- Fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes le composant.

---

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### REUNIONS

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du conseil.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

Ces procédés ne sont pas utilisés pour certaines décisions définies par la loi.

---

---

## ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2011

L'article 17 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni *trois* fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

❖ ***Conseil du 11 Avril 2011 appelé à statuer sur :***

- ♦ Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 juillet 2010 ;
- ♦ Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- ♦ Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle ordinaire sur les comptes dudit exercice ;
- ♦ Décisions à prendre pour la convocation d'une assemblée générale extraordinaire en vue de décider une augmentation du capital réservée aux salariés ;
- ♦ Mandats des administrateurs,
- ♦ Questions diverses.

❖ ***Conseil du 8 Juin 2011 appelé à statuer sur :***

- ♦ Approbation du procès verbal de la réunion du 11 Avril 2011 ;
- ♦ Attribution des jetons de présences alloués par l'Assemblée Générale.

❖ ***Conseil du 7 Juillet 2011 appelé à statuer sur :***

- ♦ Arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2011 ;
- ♦ Questions diverses.

---

## CONVOCATIONS DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 17 des Statuts, « En principe, la convocation doit être faite trois jours d'avance. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent ou ratifient ».

Les administrateurs ont été régulièrement convoqués lors des Conseils soit par courrier soit oralement au moins trois jours avant la date fixée pour la tenue de la réunion du Conseil.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes a été convoqué aux réunions du Conseil :

- du 11 Avril 2011 qui a examiné et arrêté les comptes annuels par courrier recommandé avec avis de réception en date du 2 Mai 2011. ;
  - du 7 Juillet qui a examiné et arrêté les comptes semestriels par courrier remis en mains propres contre décharge en date du 30 juin 2011
-

---

## INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs reçoivent, avant la réunion et dans un délai raisonnable, l'ordre du jour de la séance du conseil et les éléments nécessaires à leur réflexion, sauf circonstances exceptionnelles.

Ils bénéficient d'une information permanente à tout moment entre les séances du conseil si nécessaire.

Les administrateurs doivent pouvoir rencontrer les principaux dirigeants de la Société, y compris hors la présence des dirigeants mandataires sociaux, mais en les informant préalablement.

---

## JETONS DE PRESENCE

Dans la limite globale arrêtée par l'Assemblée Générale, le conseil alloue des jetons de présence aux administrateurs et peut allouer aux administrateurs participant à des comités spécialisés un montant supplémentaire de jetons de présence prenant en compte le temps consacré par eux à ces comités.

---

## SECRETAIRE DU CONSEIL

Le conseil, sur proposition du Président, désigne un secrétaire.

Tous les membres du conseil peuvent consulter le secrétaire et bénéficier de ses services. Le secrétaire assure le respect des procédures relatives au fonctionnement du conseil et dresse le procès-verbal de ses séances.

---

## TENUE DES REUNIONS

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège du Cabinet Audit Synthèse, au, 11 rue de Téhéran, Paris 8<sup>ème</sup>.

---

## PROCES-VERBAUX DES REUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

## 2.2 PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil a décidé d'opter pour la confusion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général au cours du Conseil d'administration du 14 novembre 2008.

En conséquence, Monsieur Gilles DAMBRINE a été nommé Président du Conseil d'administration, et assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société

## **ROLES ET POUVOIRS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Président représente le conseil d'administration.

Il organise et dirige les travaux du conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il coordonne les travaux du conseil d'administration avec ceux des comités.

Il veille à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président assure la liaison avec le conseil d'administration et les actionnaires de la Société.

Le Conseil d'administration accorde au Directeur Général les pouvoirs les plus étendus, conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts, pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

## **3. PROCEDURE DE CONTRÔLE INTERNE**

### **3.1 CONTRÔLE INTERNE**

Les procédures de contrôle interne sont adaptées en fonction de la dimension très restreinte actuelle des activités de la Société.

Les gestions de trésorerie sont concentrées sur une banque centralisatrice qui fournit chaque fin de mois la situation des En cours et à chaque renouvellement les montants des produits financiers obtenus des placements.

La vérification des informations comptables et financières est facilitée par le nombre très faible d'opérations conduites.

La quasi-inexistence de personnel dépendant directement de la Société permet de s'assurer que les risques sociaux sont maîtrisés.

### **3.2 ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE**

La comptabilité est externalisée et confiée à la société AUDIT SYNTHÈSE, cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

La signature des règlements financiers et des paiements relève de la compétence du Président Directeur Général, après justification sur pièces approuvées.

### **3.3 CONTROLE DE L'INFORMATION FINANCIERE**

FAUVET GIREL est une société anonyme cotée qui ne fait plus appel au marché financier depuis de nombreuses années. Compte tenu de la sortie du domaine opérationnel qui caractérise la situation, les relations avec les acteurs du marché et avec les organismes qui le gouvernent, sont de la compétence exclusive du Président Directeur Général. Il n'est pas dans les objectifs de rechercher la notoriété boursière.

### **3.4 CONTROLE DES COMPTES**

Quant au contrôle des comptes, cette fonction relève de la mission du Commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de 6 années.

## **4 – PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

La Société a une activité opérationnelle de location de conteneurs. Le principal du résultat de la Société résulte de la gestion de la trésorerie bloquée sur des comptes rémunérés à taux fixes.

Compte tenu de cette activité il n'existe pas de risque identifié.

## **5 – ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Il n'existe pas d'éléments identifiés ayant une incidence en cas d'offre publique.

## **6 - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Les rémunérations versées par la société ETABLISSEMENT FAUVET GIREL sont des jetons de présence. Le montant des jetons de présence 2011 a été fixé par l'Assemblée Générale du 8 juin 2011.

Le Conseil d'administration s'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale et à procédé à la répartition des jetons de présence.

Fait à Paris,  
Le 4 Avril 2012

Le Président Directeur Général

---

# C O P E R N I C

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5, rue Crevaux - 75116 PARIS

7, rue Gabriel de Mortillet - 74000 ANNECY

## ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 €uros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

### Rapport sur les comptes annuels

Rapport sur le rapport du Président du conseil d'administration

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

(exercice clos le 31 décembre 2011)

# C O P E R N I C

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5, rue Crevaux - 75116 PARIS

7, rue Gabriel de Mortillet - 74000 ANNECY

## ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 €uros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

## Rapport sur les comptes annuels

(exercice clos le 31 décembre 2011)

# ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 €uros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FAUVET GIREL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des provisions pour risques et charges, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Paris, le 23 avril 2012.

**Pour COPERNIC,**  
Société de Commissaires aux Comptes :

**Philippe SIXDENIER,**  
Mandataire social.

# C O P E R N I C

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5, rue Crevaux - 75116 PARIS

7, rue Gabriel de Mortillet - 74000 ANNECY

## ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 €uros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

**Rapport sur le rapport du Président du conseil d'administration**

(exercice clos le 31 décembre 2011)

# ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 €uros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE,

SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FAUVET GIREL et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce.

**Autres informations :**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 23 avril 2012.

**Pour COPERNIC,**  
Société de Commissaires aux Comptes :

**Philippe SIXDENIER,**  
Mandataire social.

# C O P E R N I C

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5, rue Crevaux - 75116 PARIS

7, rue Gabriel de Mortillet - 74000 ANNECY

## ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 €uros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

**Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés**

(exercice clos le 31 décembre 2011)

# ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 Euros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

### ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L 225-38 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 23 avril 2012.

**Pour COPERNIC,**

Société de Commissaires aux Comptes :

**Philippe SIXDENIER,**  
Mandataire social.